STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 23 juillet 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO ADOPTE DES MESURES LÉGISLATIVES EN VUE DE S'ATTAQUER À LA VIOLENCE FAMILIALE, AU HARCÈLEMENT DE TYPE POURSUITE ET À L'ATTEINTE À LA PUDEUR

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a adopté aujourd'hui une série de mesures législatives qui renforcent les lois existant déjà et ajoutent de nouvelles mesures pour protéger les New-Yorkais contre la violence familiale, le harcèlement et l'atteinte à la pudeur.

« De protéger les New-Yorkais contre la violence familiale – qu'il s'agisse de harcèlement ou d'atteinte à la pudeur – est une priorité pour notre administration, et de renforcer ces lois d'État aidera à préserver la sécurité de nos citoyens, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Je suis fier de ratifier ces projets de loi aujourd'hui, et je remercie leurs défenseurs du dur travail qu'ils ont fait sur chacune de ses questions. »

Harcèlement grave

Le harcèlement grave est un crime sérieux qui a des répercussions sur la population des communautés de tout l'État, et une présumée infraction à cette loi constitue un important outil pour les victimes de violence familiale qui cherchent à obtenir une ordonnance de protection émise par le tribunal.

Dans le cas récent Population c. Golb, toutefois, le Tribunal d'appel de l'État de New York a invalidé une partie des lois de l'État contre le harcèlement grave. Le projet de loi du programme signé aujourd'hui par le Gouverneur répond au problème constitutionnel soulevé par la cour dans ce cas en réactivant la loi. Le projet de loi entre en vigueur immédiatement.

Le sénateur Mike Nozzolio a déclaré : « Nous sommes un État et un pays de droit et nous devons faire clairement comprendre aux individus qui menacent et intimident autrui qu'ils payeront le prix de leurs actions. Cette mesure répond à une grave lacune dans la loi criminelle, et cela donnera un important outil lors des poursuites pour violence familiale. Je remercie le Gouverneur Cuomo du leadership dont il a fait preuve sur cette question, et d'avoir adopté une mesure législative qui protège la sécurité de nos citoyens. »

La membre de l'Assemblée Helene Weinstein, présidente du Comité judiciaire de l'Assemblée, a déclaré : « Le harcèlement est un crime qui ne devrait jamais resté impuni, et le projet de loi que signe aujourd'hui le Gouverneur Cuomo marque un pas important vers cet objectif. La réactivation des lois de l'État sur le harcèlement grave au second degré est une importante façon de faire en sorte que les personnes coupables de harcèlement contre un autre individu soient prises en charge dans toute la mesure permise par la loi, et je suis fière d'avoir joué un rôle dans le but de faire de cette mesure législative une réalité. J'ai espoir que cela conduira non seulement à des punitions plus efficaces pour les individus coupables de harcèlement, mais aussi à d'excellentes protections pour leurs victimes. »

Appareils GPS et poursuite

Le prochain projet de loi adopté par le Gouverneur répond à d'importantes préoccupations en matière de sécurité publique touchant à l'utilisation d'appareils GPS en lien avec le harcèlement de type poursuite, lequel représente un autre important problème dans le domaine de la violence familiale. Ce projet de loi élargit la notion de crime qu'est le harcèlement de type poursuite en vue d'inclure l'utilisation non autorisée d'un GPS ou d'un autre appareil électronique dans le but de suivre un autre individu. Cette mesure législative est également connue sous le nom de « loi de Jackie », en mémoire de Jackie Wisniewski, de West Seneca, tuée après avoir été suivie par un ancien petit ami qui avait placé un GPS dans sa voiture.

Le sénateur Tim Kennedy a déclaré : « La mort tragique de Jackie Wisniewski a causé une profonde tristesse et une grande douleur dans sa famille, mais ils ont ensuite lutter avec courage pour de nouvelles lois contre la violence familiale. Notre État a une dette envers la famille Wisniewski. C'est avec le cœur lourd que nous soulignons la signature de cette importante mesure législative, tandis que nous réfléchissons aux tragédies qui lui ont fait voir le jour. Dans un grand nombre de cas, les harceleurs utilisent la technologie GPS pour suivre leurs victimes, faire naître la peur en eux et détruire leurs vies. C'est ce qui est arrivé à Jackie et à beaucoup d'autres, mais il n'y avait rien dans la loi de l'État pour l'empêcher, jusqu'à aujourd'hui. Avec la signature du Gouverneur, l'État de New York comble enfin une dangereuse lacune dans la loi, et peut maintenant s'attaquer au harcèlement à l'aide d'un GPS. Merci au Gouverneur Cuomo d'avoir adopté ce projet de loi, lui qui se tient toujours pour protéger les New-Yorkais dans le besoin. Si cette loi aide à sauver une seule victime dans la situation de Jackie et épargne à une seule famille, comme les Wisniewski, la douleur qu'ils ont connue, l'héritage de Jackie se poursuivra. »

La membre de l'Assemblée Crystal Peoples-Stokes a déclaré : « La perte d'un proche est un long processus pour une famille. Jackie Wisniewski était une fille, une mère et une tante pleine d'amour. Sa tragédie montre qu'il faut porter une attention accrue à la violence familiale. Le meurtrier de Jackie a pu installer un GPS dans sa voiture, et cela aurait dû être illégal; je félicite le Gouverneur Cuomo d'avoir adopté ce projet de loi afin d'éviter que cette situation se reproduise. Je félicite et remercie également la famille Wisniewski de leur soutien inébranlable et de leur combat dans le but d'honorer la mémoire de Jackie en créant cette loi pour protéger les victimes de violence familiale dans le futur. »

Atteinte à la pudeur

Le Gouverneur a également adopté un projet de loi qui fait de l'atteinte à la pudeur au premier degré un méfait de classe I. Ce nouveau méfait s'applique aux individus âgés de 19 ans ou plus qui s'exposent intentionnellement aux enfants de moins de 16 ans, pour une peine allant jusqu'à un an d'emprisonnement dans une prison de comté.

Le sénateur Andrew J. Lanza a déclaré : « Étonnamment, l'atteinte à la pudeur était seulement un méfait de classe B, et il n'y avait aucune peine supplémentaire pour un acte commis devant un enfant ou lorsque l'individu était arrêté à répétition pour différentes accusations. Les personnes coupables d'atteinte à la pudeur ont souvent de lourds antécédents en matière d'actes du genre ou d'autres crimes sexuels, et dans beaucoup de cas, ils finissent pas commettre des crimes sexuels plus graves encore. Cette loi augmente les peines pour ces actes bas et vise à arrêter ces contrevenants avant qu'ils puissent faire plus de mal. »

La membre de l'Assemblée Patricia Fahy a déclaré : « L'exhibition indécente ou l'atteinte à la pudeur – surtout en cas de récidives ou en présence d'enfants – est un geste inacceptable qui exige une réponse pénale plus stricte, et c'est exactement ce qu'offre ce projet de loi. C'est pour moi une importante question, non seulement en tant que législatrice et que New-Yorkaise, mais en tant que mère, et je suis fière que le Gouverneur Cuomo soit avec nous aujourd'hui en signant ce projet de loi. J'espère que cette nouvelle loi découragera la récurrence de ce genre de dépravation, et je suis convaincue que cela finira par aider à protéger les New-Yorkais tout en créant des communautés plus sécuritaires partout dans l'État. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

****

WE WORK FOR THE PEOPLE
PERFORMANCE * INTEGRITY * PRIDE